



---

# VILLE DE QUÉBEC

Conseil de la ville

---

RÈGLEMENT R.V.Q. 2468

**RÈGLEMENT SUR LA RÉALISATION D'UN PROJET DE  
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE SUR LES LOTS NUMÉROS  
5 343 308 ET 5 805 288 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

---

**Avis de motion donné le 6 mars 2017  
Adopté le 20 mars 2017  
En vigueur le 8 avril 2017**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce règlement autorise la réalisation d'un projet de bibliothèque municipale sur la partie du territoire formée des lots numéros 5 343 308 et 5 805 288 du cadastre du Québec, située dans la zone 15056Ra. Cette zone est localisée approximativement à l'est de la rue Durocher, au sud de la rue Saint-Vallier Ouest, à l'est de la rue de Carillon et au nord de la rue Raoul-Jobin. Cette bibliothèque municipale fera partie d'un bâtiment qui comportera également des logements sociaux.*

*Il contient les règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ce projet et modifie en conséquence, à l'égard de celui-ci, le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme.*

## **RÈGLEMENT R.V.Q. 2468**

### **RÈGLEMENT SUR LA RÉALISATION D'UN PROJET DE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE SUR LES LOTS NUMÉROS 5 343 308 ET 5 805 288 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE  
QUI SUIT :

1. La réalisation d'un projet de bibliothèque municipale est autorisée sur la partie du territoire formée des lots numéros 5 343 308 et 5 805 288 du cadastre du Québec, illustrée en ombragé au plan numéro RVQ2468A01 de l'annexe I du présent règlement.
2. À l'égard du projet visé à l'article 1, le *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme*, R.C.A.1V.Q. 4, est modifié de sorte que les usages du groupe *P1 équipement culturel* sont autorisés sur cette partie du territoire située dans la zone 15056Ra.
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

*(article 1)*

PLAN NUMÉRO RVQ2468A01



## **Avis de motion**

*Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement autorisant la réalisation d'un projet de bibliothèque municipale sur la partie du territoire formée des lots numéros 5 343 308 et 5 805 288 du cadastre du Québec, située dans la zone 15056Ra. Cette zone est localisée approximativement à l'est de la rue Durocher, au sud de la rue Saint-Vallier Ouest, à l'est de la rue de Carillon et au nord de la rue Raoul-Jobin. Cette bibliothèque municipale fera partie d'un bâtiment qui comportera également des logements sociaux.*

*Il contient les règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ce projet et modifie en conséquence, à l'égard de celui-ci, le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme.*

*Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.*